



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

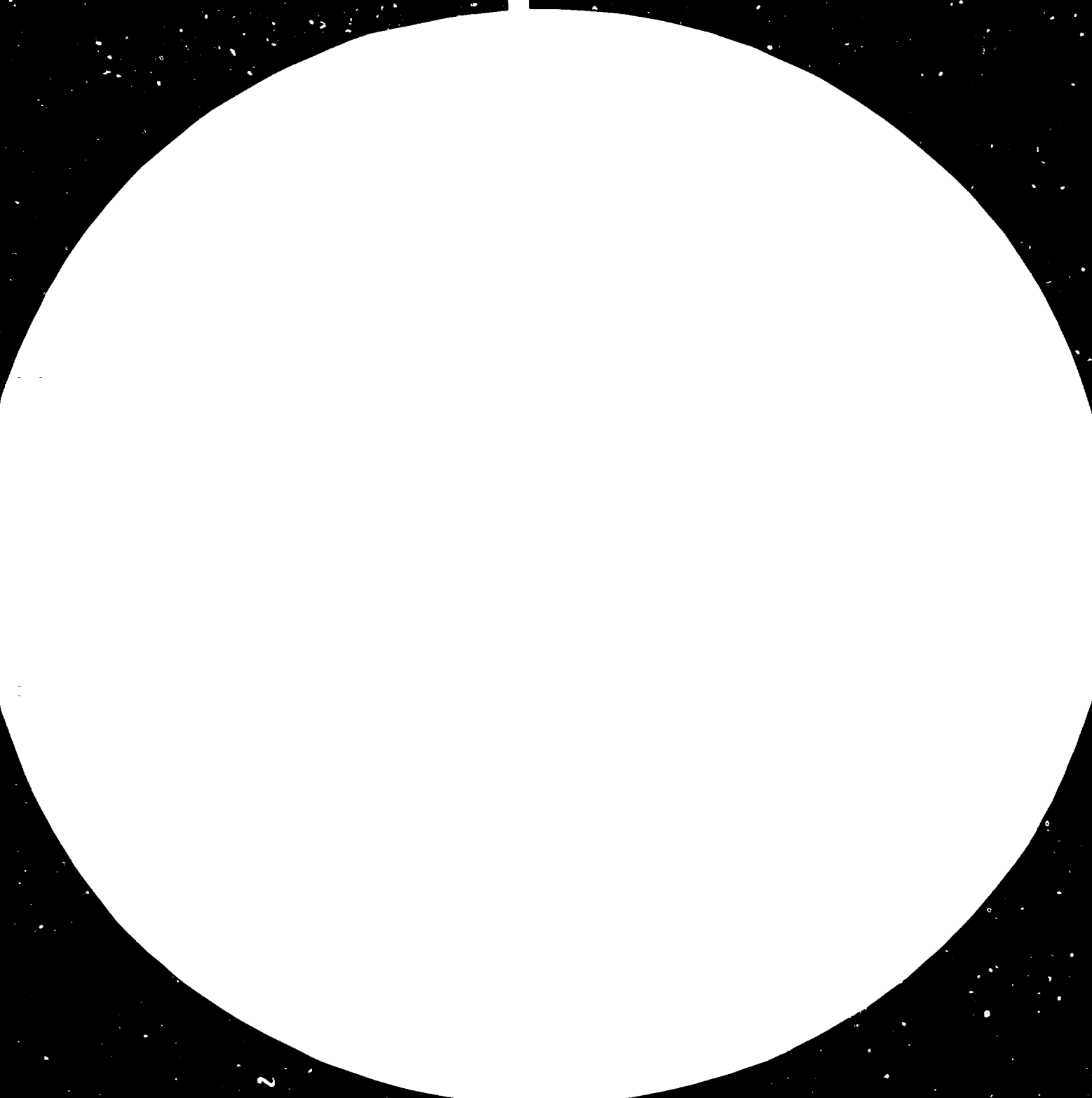
FAIR USE POLICY

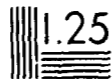
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Resolution Test Chart

Resolution Test Chart



10/42 - F

PI/71
17 octobre 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE PROPOSE PAR L'ONUDI POUR 1981

Introduction

1. Le présent bulletin annuel décrit le programme de formation industrielle proposé par l'ONUDI pour 1981. Il indique les services fournis par l'ONUDI dans le domaine de la formation industrielle et la procédure à suivre pour en bénéficier. Il est envoyé, notamment, aux gouvernements intéressés, aux Représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels hors siège de l'ONUDI, aux administrateurs adjoints hors siège de l'ONUDI, aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, aux autres organisations et institutions intéressées, ainsi qu'à de nombreuses sociétés industrielles, aux personnes qui le désirent et aux autres bénéficiaires éventuels. Il permet aux intéressés de choisir parmi les programmes de formation proposés par l'ONUDI ceux qui correspondent à leurs besoins et à leurs plans. Cette coordination est essentielle pour utiliser au mieux les moyens de formation industrielle existants.
 2. En principe, les activités de formation de l'ONUDI visent à renforcer la compétence professionnelle et à élargir l'expérience des techniciens, des gestionnaires et des administrateurs de haut niveau travaillant dans l'industrie ou dans les services, institutions et organismes s'occupant de développement industriel. Le programme de formation industrielle de l'ONUDI s'adresse donc à un personnel ayant au moins une formation d'ingénieur ou d'économiste du niveau troisième cycle universitaire ou une formation équivalente. En général, l'ONUDI ne s'occupe pas de formation professionnelle ou d'enseignement de type classique conduisant à un diplôme, domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans ses activités de formation, l'ONUDI met l'accent notamment sur la formation pratique (dans une entreprise ou au poste de travail), sur
- 80-44902

l'amélioration des qualifications ou la mise à jour des connaissances professionnelles, sur le transfert des connaissances techniques et administratives visant à permettre un meilleur choix entre les techniques et équipements disponibles et l'élaboration de techniques nationales satisfaisantes, sur la coopération entre les pays en développement dans le domaine de la formation industrielle, sur l'aide aux pays les moins avancés et sur l'accroissement de la participation des femmes au développement industriel.

3. Les activités de formation de l'ONUDI sont conformes aux principes énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ainsi que dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement de ces pays. Aux termes de la Déclaration de Lima :

"Les actions de formation liées au développement industriel doivent être conçues de façon telle qu'elles permettent le traitement des ressources naturelles et autres matières premières dans le pays d'origine et la création de structures permanentes d'enseignement spécialisé assurant la formation rapide en masse et de qualité de la main-d'oeuvre nationale à tous les niveaux et pour toutes les spécialités professionnelles, qu'elles soient techniques ou de gestion, sans discrimination pour raison de sexe" 1/.

"... les pays en développement doivent arrêter des mesures appropriées pour organiser des institutions de recherche et mettre sur pied des programmes de formation pour répondre aux besoins de leur développement industriel et permettre progressivement une maîtrise sur les différentes techniques de production et de gestion, et sur le développement industriel, facilitant la mise en place de structures d'accueil des technologies modernes" 2/.

"... [les politiques d'industrialisation devraient insister sur ...] le renforcement des programmes de développement de la main-d'oeuvre et de formation du personnel de gestion, y compris l'incorporation effective de la femme, afin d'utiliser aussi complètement que possible les ressources humaines disponibles, en ce qui concerne particulièrement la gestion des entreprises industrielles" 3/.

1/ Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (PI/38), paragraphe 53.

2/ Ibid., paragraphe 55.

3/ Ibid., paragraphe 58 k).

4. La Déclaration et le Plan d'action de New Delhi consacrent à la mise en valeur des ressources humaines une section entière dans laquelle sont exposées les mesures que doit prendre le Secrétariat de l'ONUDI dans ce domaine, à savoir :

"Améliorer, en en faisant un processus permanent, l'identification des domaines et secteurs de la formation industrielle à considérer comme prioritaires eu égard aux besoins des pays en développement et structurer en conséquence ses programmes de formation.

"Encourager à utiliser davantage les capacités de formation des institutions dans les pays en développement pour l'exécution de leurs programmes de formation.

"Contribuer à renforcer aux niveaux national, régional et interrégional les "Centres de perfectionnement" de la main-d'oeuvre industrielles, dans les pays en développement, et faciliter la coopération entre ces centres.

"Se préparer comme il convient en vue de la réunion de consultation mondiale touchant la formation de la main-d'oeuvre industrielle, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, et les autres organismes et institutions concernés des Nations Unies.

"Suivre de façon permanente l'application des mesures relatives au développement des ressources humaines en vue de l'industrialisation, contenues dans le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, ainsi que des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, de la première Conférence des Ministres du Travail des pays non alignés et autres pays en développement, et d'autres réunions, et soumettre aux organes compétents de l'ONUDI des propositions et projets concrets pour leur pleine application" 4/.

5. Les activités de l'ONUDI visent à favoriser l'autonomie économique des pays en développement, en donnant au personnel industriel de ces pays la possibilité de remplacer peu à peu les experts étrangers dont beaucoup de ces pays sont encore tributaires. A cet égard, il faut souligner que les activités de formation de l'ONUDI s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes et rappeler la résolution 3342 (XXIX) de l'Assemblée générale demandant d'intégrer pleinement les femmes dans toutes les phases du développement.

4/ Rapport de la Troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.4/22), paragraphes 270 à 274.

A. Projets hors siège de formation industrielle

6. L'ONUDI est disposée à organiser, à la demande des gouvernements, des stages de formation dans les pays en développement. L'Organisation accorde une grande importance à ces activités, qui contribuent directement à améliorer les moyens de formation industrielle et provoquent ainsi une augmentation rapide des réserves en main-d'oeuvre spécialisée, formée spécialement en fonction des besoins et à un prix relativement faible. Ces activités comportent notamment pour chaque pays :

- a) L'étude et la création de centres sectoriels ou fonctionnels de formation industrielle ou le renforcement des centres existants;
- b) Le renforcement des moyens de formation des diverses institutions liées à l'industrie;
- c) L'étude et la création de services de formation pour les services publics, les organismes de développement industriel, les sociétés de holding et les entreprises privées ou le détachement d'experts de la formation industrielle auprès de ces services ou sociétés;
- d) En coopération avec les gouvernements intéressés et, le cas échéant, les pays donateurs, l'assistance à des institutions appropriées pour leur permettre de devenir des "centres d'excellence" ayant les compétences voulues pour dispenser une formation de haut niveau non seulement aux ressortissants du pays dans lequel ils sont établis mais encore à ceux d'autres pays en développement;
- e) L'organisation de stages de formation spécialisée, avec envoi de professeurs et d'instructeurs et fourniture de moyens de formation, pour certaines catégories de personnels industriels;
- f) L'organisation de contacts industrie-université, l'accent étant mis sur la formation pratique.

7. Les projets hors siège de formation industrielle sont en principe financés sur les crédits du programme par pays du PNUD. Ils peuvent également être financés au titre des Services industriels spéciaux (SIS) (pour une assistance peu importante et de brève durée, de "dépannage" pourrait-on dire), du Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI, du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel et de fonds d'affection spéciale constitués en vertu d'arrangements entre les pays en développement intéressés et l'ONUDI.

8. Pour plus de renseignements sur la formation industrielle hors siège, on peut s'adresser à la Section de la formation de l'ONUDI dont l'adresse figure en dernière page. Les demandes de projets de ce type émanant des gouvernements doivent être conformes aux règles en vigueur des Nations Unies.

B. Stages de formation en groupe

9. L'ONUDI a mis sur pied, en coopération avec les gouvernements et les organismes intéressés des pays hôtes, un système de stages de formation en groupe à l'intention des cadres techniques ou administratifs supérieurs employés dans l'industrie ou chargés de l'industrialisation des pays en développement.

10. La majeure partie de ces stages de formation en groupe organisés par l'ONUDI se déroule dans des entreprises industrielles ou des instituts possédant les connaissances et l'expérience spécialisée nécessaires. Le but de ces stages est de permettre aux participants d'enrichir leur expérience pratique dans leurs domaines respectifs ainsi que d'étendre et de rafraîchir leurs connaissances théoriques dans un temps relativement court (deux à cinq mois). Supervisés par des experts, les stages comprennent, pour la plupart, quatre parties principales : une introduction théorique; une formation en usine, qui peut comporter des travaux de laboratoire ou des activités analogues; des visites d'installations; et une évaluation finale au cours de laquelle les participants mesurent la valeur des connaissances qu'ils ont acquises, compte tenu des conditions propres à leurs pays respectifs.

11. L'ONUDI assure aussi une formation en groupe dans le cadre de séminaires ou de groupes de travail d'une durée plus brève (deux à six semaines). Ce type de formation a pour but de permettre aux participants d'étendre ou de mettre à jour leurs connaissances professionnelles dans un domaine hautement spécialisé. Les stages peuvent comporter les activités suivantes : conférences, débats, travaux en groupe, simulations, jeux d'entreprise, études de cas ou visites d'usines, d'institutions, de foires commerciales ou d'expositions.

12. Beaucoup de ces stages ou séminaires sont organisés régulièrement, d'autres uniquement selon les besoins. Leur organisation dépend des crédits disponibles, ainsi que des moyens de formation dont disposent les pays d'accueil. Les conditions

d'admission sont les suivantes : être titulaire d'un diplôme universitaire (ou d'un titre équivalent) dans la spécialité étudiée et avoir plusieurs années d'expérience pratique acquise en occupant un poste de responsabilité dans ce domaine.

13. Une fois qu'un accord a été conclu avec le pays hôte, que les crédits nécessaires ont été dégagés et que les dates et le programme du stage ont été arrêtés, l'ONUDI, par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD, adresse aux autorités compétentes des pays en développement concernés un aide-mémoire les invitant officiellement à désigner des candidats, de concert avec les autorités du pays hôte et, si possible, avec les représentants des organismes d'accueil, elle sélectionne ensuite, parmi les candidats désignés, les 12 à 25 personnes qui participeront au stage.

14. Les demandes de participation aux stages de formation en groupe de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements, après réception d'une invitation officielle, et doivent être adressées à l'ONUDI par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD. Cependant, les gouvernements sont priés d'indiquer dès que possible à l'ONUDI les stages qui les intéressent. Pour plus de renseignements, notamment sur les conditions d'admission et les programmes des stages, on s'adressera au Service de la formation de l'ONUDI (dont l'adresse figure à la dernière page du présent document).

15. Le tableau provisoire ci-après contient la liste des stages de formation en groupe qui seront organisés en 1981 par l'ONUDI (pour autant qu'elle dispose des fonds nécessaires) et dont certains pourront être organisés à nouveau en 1982.

| <u>Date et durée</u> | <u>Sujet</u> | <u>Pays hôte</u> | <u>Langue</u> |
|----------------------|--|---|---------------|
| <u>Janvier</u> | | | |
| 8 semaines | Amélioration de la qualité des produits industriels | Japon | A |
| 2 semaines | Planification des activités industrielles | Sri Lanka | A |
| <u>Février</u> | | | |
| 4 mois | Industrie sidérurgique | RSS d'Ukraine | A |
| 2 mois et demi | Gestion de la production dans les industries mécaniques | Japon | A |
| <u>Mars</u> | | | |
| 5 semaines | Formation de spécialistes de la formation industrielle | Portugal | P |
| 2 mois | Information et documentation industrielles | URSS | F |
| 4 mois | Transformation des métaux | URSS | A |
| 4 mois | Soudure électrique | RSS d'Ukraine | A |
| 2 mois | Industrie pétrochimique | Roumanie | A |
| 3 mois | Moteurs Diesel | Tchécoslovaquie | A |
| 10 semaines | Planification industrielle | Japon | A |
| <u>Avril</u> | | | |
| 1 mois | Planification industrielle | République démocratique allemande | A |
| 3 mois | Organisation et gestion des services d'entretien | Suède | A |
| 2 mois | Techniques modernes de fonderie | Pologne | A |
| 3 mois | Meunerie et stockage des céréales | URSS | A |
| 6 semaines | Organisation et gestion de la production dans les coopératives industrielles | Pologne | A |
| 3 semaines | Gestion et formation dans les entreprises publiques | Yougoslovie | A |
| 3 mois | Industrie des engrais | URSS | A |

| <u>Date et durée</u> | <u>Sujet</u> | <u>Pays hôte</u> | <u>Langue</u> |
|----------------------|--|-----------------------------------|---------------|
| <u>Mai</u> | | | |
| 2 mois | Organisation et gestion des entreprises agro-industrielles | Yougoslavie | A |
| 2 mois | Méthodes et techniques de production et de préparation des pesticides | République démocratique allemande | A |
| <u>Août</u> | | | |
| 6 semaines | Protection de l'environnement dans les industries chimiques et pharmaceutiques | Belgique | F |
| <u>Septembre</u> | | | |
| 4 mois | Soudure électrique | RSS d'Ukraine | A |
| 3 mois | Industrie sidérurgique | RSS d'Ukraine | A |
| 3 semaines | Gestion et formation dans les entreprises publiques | Yougoslavie | F |
| 2 mois | Exploitation de petites fonderies | Turquie | A |
| 2 mois | Production de sucre (de betterave) | Turquie | A |
| 3 mois | Usinage du riz | URSS | A |
| 2 mois un quart | Entretien de l'équipement électronique biomédical | Hongrie | A |
| 5 semaines | Gestion de la formation industrielle | Autriche | A |
| 3 semaines | Imprimerie | République démocratique allemande | A |
| 3 mois | Ingénierie et conception industrielle | Egypte | A |
| 2 mois | Industrie du ciment | Turquie | A |
| 4-6 semaines | Formation de conseillers industriels pour les petites entreprises | Portugal | P |
| <u>Octobre</u> | | | |
| 7 semaines | Entretien du matériel ferroviaire | Belgique | F |
| 5 semaines | Production et application des fibres synthétiques | Autriche | A |

| <u>Date et durée</u> | <u>Sujet</u> | <u>Pays hôte</u> | <u>Langue</u> |
|----------------------|--|-----------------------------|---------------|
| 1 mois et demi | Conception et fabrication de moules dans l'industrie des matières plastiques | Autriche | A |
| 2 mois | Technologie des matières plastiques | Autriche | A |
| <u>Novembre</u> | | | |
| 2 semaines | Entretien préventif | Ethiopie | A |
| 2 semaines | Gestion de l'entretien | Ethiopie | A |
| 9 semaines | Entretien des autobus et des camions | Belgique | F |
| 7 semaines | Méthodes d'emballage et de conditionnement pour les industries rurales et les industries exportatrices | Belgique | F ou A |
| <u>A convenir</u> | | | |
| 7 semaines | Techniques de gestion dans l'industrie manufacturière | République-Unie du Cameroun | F |
| 3 semaines | Gestion et formation dans les entreprises publiques | Nicaragua | E |
| 3 semaines | Gestion et formation dans les entreprises publiques | Pakistan | A |
| | Industrie textile | Pologne | A |
| 6 semaines | Financement bancaire du développement industriel | Inde | A |
| 4 semaines | Formation de conseillers industriels pour les petites entreprises | Pays africain à déterminer | F |
| 4 semaines | Création d'entreprises industrielles dans les zones rurales | Pays africain à déterminer | F |
| 8 semaines | Normalisation et contrôle de la qualité | France | F |
| 4 semaines | Financement des petites industries | Maurice | F |
| 3-4 semaines | Normalisation et contrôle de la qualité des produits industriels | France | F |

16. L'ONUDI est également disposé à programmer des stages de formation en groupe sur un thème précis pour un pays, une sous-région ou une région, si le besoin s'en fait sentir. Elle peut organiser ces stages en collaboration avec les gouvernements ou des organisations intergouvernementales et en assurer le financement, avec l'aide de pays ou d'organismes donateurs. Voici quelques exemples des stages qu'il est possible d'organiser.

Gestion de la production

17. Pour augmenter la capacité de production industrielle des pays en développement, on peut notamment s'efforcer de mieux utiliser les moyens disponibles. A cette fin, l'ONUDI peut programmer des stages de formation sous-régionaux ou régionaux portant sur l'organisation de la production dans des secteurs industriels précis : les institutions de formation et les entreprises industrielles des pays en développement peuvent servir de structures d'accueil pour ces programmes.

Entretien préventif

18. Un autre moyen d'augmenter la production industrielle grâce à une meilleure utilisation des capacités disponibles consiste à assurer un entretien préventif. L'ONUDI peut organiser des stages de formation sous-régionaux ou régionaux sur l'entretien préventif dans des secteurs industriels précis. Dans les pays en développement, les entreprises et institutions existantes peuvent servir de structures d'accueil pour ces stages. On pourrait mettre l'accent, par exemple, sur les moyens de prévenir la corrosion, d'accroître l'efficacité des centrales électriques, ou de tirer un meilleur parti du matériel de transport.

Amélioration de la qualité

19. La qualité de la production a une importance capitale du point de vue économique et social puisqu'elle a des incidences sur la sécurité de l'emploi et le redressement de la balance des paiements, par exemple. On peut organiser les activités suivantes en vue d'améliorer la qualité : évaluation sur le terrain des améliorations nécessaires; séminaires nationaux ou sous-régionaux destinés aux ingénieurs chargés du contrôle de la qualité dans leurs entreprises; stages interrégionaux de formation en groupe destinés aux ingénieurs et aux directeurs responsables du contrôle de la qualité à un niveau élevé; colloques régionaux ou sous-régionaux sur le contrôle de la qualité, destinés aux décideurs de l'industrie et des administrations.

Institutions bancaires de développement industriel

20. Les banques de développement jouent un rôle toujours plus important dans le développement industriel. Nombre d'entre elles sont gênées par le manque de personnel très qualifié à tous les niveaux. L'ONUDI pourrait organiser des stages de formation régionaux ou interrégionaux portant sur tous les aspects essentiels des activités bancaires favorisant le développement industriel, en coopération étroite avec les organismes nationaux, régionaux et interrégionaux compétents.

Petites et moyennes entreprises

21. Le développement des petites et moyennes industries dépend beaucoup du savoir-faire et des compétences disponibles et de motivations adéquates. Une collaboration à l'échelon sous-régional permettrait aux pays en développement de mettre en commun leurs moyens dans ce domaine : un pays se chargerait par exemple d'organiser des stages de formation à la gestion des petites et moyennes entreprises; un autre des stages de formation à l'intention des agents des services de vulgarisation; un troisième ferait de même à l'intention des fonctionnaires et autres agents chargés de favoriser l'expansion des petites et moyennes industries; un quatrième pourrait assurer des stages de formation pour le personnel des banques de développement, etc. L'ONUDI pourrait participer à l'organisation de ces stages et en assurer la coordination.

Evaluation des projets ou études de faisabilité

22. L'industrie et les pouvoirs publics des pays en développement ont grand besoin de personnel expérimenté pour évaluer les projets et préparer des études de faisabilité. On pourrait organiser des stages de formation par pays ou par sous-région, en utilisant les projets industriels en cours pour des études de cas.

Transfert et mise au point de techniques

23. Le transfert et la mise au point de techniques est un aspect essentiel du développement industriel. Des stages de formation sous-régionaux ou régionaux portant sur des secteurs techniques particuliers pourraient être organisés dans ce domaine.

Gestion des ressources énergétiques et économie d'énergie

24. De nombreuses entreprises industrielles de pays en développement ont tendance à sous-estimer le rôle déterminant de la consommation d'énergie en tant que facteur de coût. En partant d'analyse de cas approfondies, on pourrait organiser des stages de formation régionaux ou sous-régionaux portant sur certains

secteurs industriels particuliers pour améliorer le bilan énergétique des entreprises intéressées. Ces stages porteraient à la fois sur des questions techniques et économiques. En collaboration avec les organismes compétents, l'ONUDI est prête à participer à l'organisation de ces stages de formation.

Formation aux négociations

25. Les pays en développement sont bien souvent handicapés dans les négociations internationales portant sur des questions comme le transfert de techniques, les investissements étrangers et l'utilisation des ressources naturelles, car ils manquent de personnes ayant une formation et une expérience suffisantes. L'ONUDI pourrait organiser des stages de formation dans cet important domaine, à l'échelle nationale ou régionale.

C. Bourses

26. Les bourses de l'ONUDI sont accordées conformément aux règles des Nations Unies. Depuis la création de l'ONUDI en 1968, 7 500 personnes environ ont bénéficié de bourses ou de voyages d'études et 7 000 environ ont à ce jour achevé leur programme de formation. Un des principaux avantages des bourses individuelles est qu'elles permettent d'adapter le programme de formation aux besoins et aux souhaits du candidat. Malgré les difficultés que l'on a quelquefois rencontrées pour trouver des structures d'accueil dans les entreprises de pays très industrialisés, l'ONUDI a réussi à placer presque tous les candidats grâce à une collaboration étroite avec les organismes compétents des divers pays hôtes. Pour des raisons à la fois financières et pédagogiques, l'ONUDI organise, quand c'est possible, des stages pour de petits groupes de boursiers recherchant la même formation, parlant la même langue et ayant un niveau professionnel comparable. Ces programmes sont soigneusement conçus en fonction des renseignements donnés par les candidats dans leur formulaire de candidature. Organisés et supervisés en coopération avec des entreprises et institutions sélectionnées, ils donnent parfois de meilleurs résultats qu'une formation individuelle de type classique. (Ces stages spéciaux de formation en groupe destinés aux boursiers sont différents de ceux décrits dans la section B.)

27. En outre, l'ONUDI place systématiquement de plus en plus de boursiers, soit individuellement soit en groupe, dans les centres de formation industrielle des pays en développement les plus avancés, ce qui favorise une coopération technique

plus étroite entre les pays en développement en général. Comme il a déjà été dit, l'ONUDI est disposée - avec le soutien de pays industrialisés donateurs - à aider les pays hôtes éventuels à recenser les moyens locaux de formation industrielle convenant à des stagiaires d'autres pays en développement et à adapter ces moyens si besoin est.

28. La nature des activités de formation de l'ONUDI et, par conséquent, le niveau élevé du personnel de l'industrie à laquelle cette formation est destinée (voir paragraphe 2), explique la durée relativement courte des bourses de l'Organisation. (En 1979, la durée moyenne de ces bourses était inférieure à cinq mois.)

Remarque importante

29. A cet égard, il convient de souligner que le placement d'un candidat boursier est souvent une opération complexe et relativement longue (cela vaut aussi pour les voyages d'études décrits à la section D). Ainsi, le temps nécessaire pour placer un boursier, c'est-à-dire l'intervalle entre le moment où la formule de candidature parvient au Siège de l'ONUDI et le moment où débute le programme de formation à l'étranger - qui était auparavant d'environ huit mois - est maintenant d'environ quatre mois. L'expérience montre que c'est le temps nécessaire pour organiser un programme de formation convenable pour un boursier sans compromettre les relations de travail avec les organismes compétents des pays hôtes, dont la coopération est indispensable à l'ONUDI.

30. Les candidatures pour toutes les bourses relevant du programme de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements, par l'intermédiaire des Représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et doivent être soumises en trois exemplaires au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles doivent être accompagnées d'un certificat médical dûment signé et d'un certificat de connaissance linguistique lorsque la langue dans laquelle la formation sera dispensée n'est ni la langue maternelle du candidat ni sa langue de travail, ni celle dans laquelle il a fait ses études. (Les candidatures envoyées par télégramme ne seront pas prises en considération.) Les formulaires de candidature de l'ONUDI peuvent être obtenus auprès des bureaux des Représentants résidents du PNUD. L'ONUDI ne peut donner suite à une demande de bourse tant qu'elle n'a pas reçu ces documents.

Bourses financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI

31. Dans le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour l'exercice 1981 (ID/B/C.3/88/Rev.1), un crédit total de 300 000 dollars est prévu pour le financement des bourses. Dans le programme ordinaire, ni les fonds destinés aux bourses, ni les postes de boursiers ne sont répartis par pays. La seule façon pour les gouvernements de présenter des demandes de bourses au titre du programme ordinaire pour 1981 est d'adresser, pour chaque candidat, une formule de candidature dûment remplie du modèle indiqué au paragraphe 30. Aucune candidature proposée par lettre, télégramme, etc., ne sera retenue. Les candidatures devront être soumises pour le 30 avril 1981 au plus tard. Après cette date, aucune bourse ne pourra plus être accordée aux demandeurs au titre du programme ordinaire de bourses pour l'exercice 1981. Toutefois, à la demande des gouvernements intéressés, les candidatures pourront être reportées à 1982.

32. Compte tenu des renseignements figurant dans le formulaire de candidature et en fonction des ressources financières disponibles, le Comité de sélection de l'ONUDI pour l'attribution des bourses formulera sans tarder des recommandations sur le montant de la bourse, sa durée, le (ou les) pays hôte (s) et le type de formation (formation individuelle, stage spécial de formation en groupe pour boursiers, stage de formation en groupe organisé par l'ONUDI). La durée des bourses financées au titre du programme ordinaire ne dépasse pas six mois. Les voyages d'études ou les études universitaires préparant à un diplôme ne peuvent pas être financés par ce programme. Enfin, ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour pallier l'absence de crédits disponibles au titre du programme par pays du PNUD.

Bourses financées au titre du programme par pays du PNUD

33. Les bourses financées au titre du programme par pays du PNUD constituent de loin la majorité des bourses patronnées par l'ONUDI. Pourtant, on a constaté en 1979 et 1980, dans nombre de projets financés au titre du programme par pays du PNUD, un décalage inquiétant entre les plafonds fixés ou crédits prévus pour la formation (poste 31 du budget) d'une part, et le nombre de candidats qui ont obtenu une bourse, d'autre part, ce dernier restant bien inférieur aux possibilités offertes par les crédits disponibles. En d'autres termes, les crédits ouverts au budget auraient permis à un bien plus grand nombre de candidats des pays en développement de bénéficier grâce à ces bourses d'une formation de haut niveau. Il faut que les gouvernements, les Représentants résidents du PNUD, les

conseillers industriels hors siège de l'ONUDI et leurs adjoints, les directeurs et responsables nationaux des projets, les experts sur le terrain et toutes personnes intéressées par les projets d'assistance technique financés au titre du programme par pays du PNUD et exécutés par l'ONUDI soient conscients de cet état de choses. Pour y remédier, on pourrait notamment commencer à choisir les candidats dès que le budget annuel aura été établi. En outre, il convient également de noter qu'une première sélection des candidats boursiers ne peut se faire que sur le terrain et non au Siège de l'ONUDI, comme c'est le cas pour les services d'experts ou la fourniture de matériel. En désignant les candidats boursiers le plus tôt possible, on leur donne une meilleure possibilité de participer à un stage de formation par petits groupes du type évoqué plus haut. L'ONUDI tient à appeler l'attention de tous les intéressés, et en particulier des gouvernements, des conseillers industriels hors siège et des directeurs de projet, sur la possibilité d'organiser des stages spéciaux de formation en groupe à l'intention du personnel de contrepartie travaillant aux projets hors siège. Ces stages de formation sont conçus de façon à répondre aux besoins particuliers de chaque boursier et aux besoins du projet en général, de sorte que les boursiers, à l'issue de leur stage, forment une équipe homogène.

34. En raison de nombreuses difficultés, le nombre des pays hôtes dans lesquels le candidat peut être placé pour une bourse donnée est souvent réduit.

35. Pour la plupart, les bourses (et les voyages d'études) financées au titre du programme par pays du PNUD et organisées par l'ONUDI, sont attribuées dans le cadre des projets d'assistance technique : autrement dit, ces activités de formation constituent un élément de projet parmi d'autres. Or, il est certain que, dans la majorité des pays en développement, la demande en matière de formation industrielle dépasse de loin les possibilités offertes par ces projets. En conséquence, les gouvernements et les Représentants résidents voudront peut-être inclure dans les programmes par pays un projet intitulé par exemple "Formation industrielle à l'étranger", dont l'exécution serait confiée à l'ONUDI. Cette suggestion revêt une importance particulière compte tenu du troisième cycle de programmation par pays qui débutera bientôt. Ces projets pourraient prévoir le financement de :

- a) Bourses (individuelles ou de formation en groupe);
- b) Voyages d'études (individuels ou collectifs);

- c) Déplacements des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONUDI chargés de diriger et d'évaluer les activités de formation énumérées en a) et b) ci-dessus;
- d) Frais divers (par exemple, achat de documentation technique).

36. Il conviendrait de ne pas ventiler à l'excès les crédits de ces projets (postes 31 et 32 du budget), du moins au début du cycle de programmation par pays, afin que l'ONUDI puisse, en collaboration avec les gouvernements et les Représentants résidents du PNUD, disposer des fonds nécessaires pour parer rapidement aux besoins. La durée de ces projets de formation à l'étranger ne devrait pas être limitée au cycle de programmation par pays. Compte tenu de la pratique antérieure, l'importance de ces projets devrait correspondre aux besoins prévus dans les domaines prioritaires de la formation industrielle à l'étranger qui ne relèvent pas d'autres projets ou d'autres modes d'assistance technique (par exemple de fonds d'assistance bilatérale).

37. L'ONUDI est disposée à aider les gouvernements à élaborer des projets de formation industrielle à l'étranger et à les réaliser.

Bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS)

38. La procédure applicable aux bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS) est en général la même que celle qui est appliquée aux bourses financées au titre du programme par pays du PNUD; à ce sujet, il convient de ne pas oublier que ce mode de financement doit être réservé à des demandes d'assistance de caractère urgent et de brève durée et qu'en outre, en 1981, les crédits alloués au titre des SIS seront très limités.

Bourses financées au titre de fonds d'affectation spéciale

39. L'ONUDI est disposée à organiser des stages de formation à la demande des gouvernements des pays en développement qui acceptent de prendre à leur charge tous les frais de formation directs et indirects, en constituant au bénéfice de l'ONUDI des fonds d'affectation spéciale à cet effet. Ce genre de fonds convient particulièrement au financement des projets de formation industrielle à l'étranger du type décrit plus haut et notamment des stages de formation en groupe pour boursiers. Ainsi les gouvernements intéressés, tout en payant eux-mêmes le coût total des bourses profitent de l'expérience et des moyens administratifs considérables de l'ONUDI dans ce domaine particulier.

40. Les règles financières et administratives établies par les Nations Unies à cet effet s'appliquent aux bourses financées par des fonds d'affectation spéciale.

Affectation de crédits d'assistance bilatérale au financement des bourses

41. Plusieurs pays industrialisés accueillant des boursiers ont fait savoir à l'ONUDI que, sur sa recommandation et dans des circonstances et des limites déterminées, ils pourraient financer des bourses d'études de l'Organisation grâce aux ressources bilatérales qu'ils réservent aux bourses, en particulier pour former des ressortissants des pays les moins avancés. La formation de ces boursiers sera assurée dans chaque cas dans le pays donateur. L'ONUDI s'efforce d'exploiter cette possibilité, qui demeure pour l'instant limitée.

D. Voyages d'études

42. A la demande des gouvernements, l'ONUDI peut organiser des voyages d'études, individuels ou collectifs, à l'intention notamment des hauts fonctionnaires responsables du développement industriel, du personnel de direction d'entreprises ou d'organismes industriels déterminés, des directeurs nationaux de projets ou des experts de contrepartie travaillant à ces projets.

43. Les voyages d'études de l'ONUDI ont essentiellement pour but de permettre aux décideurs des pays en développement de procéder à des échanges de vues avec leurs homologues d'autres pays; aux spécialistes de se renseigner sur les progrès techniques (par exemple dans des instituts ou des entreprises appropriés ou encore lors de foires commerciales); aux techniciens et aux chefs d'entreprises d'étudier les solutions aux problèmes qui se posent dans les usines d'un secteur industriel déterminé; aux chercheurs de comparer leurs résultats et aux spécialistes de suivre des conférences pour étendre leurs connaissances professionnelles. En principe, ces voyages d'études sont de courte durée (deux semaines en moyenne, et un mois au maximum), et le nombre des pays visités est limité à cinq. Ces voyages peuvent être financés au titre du programme du PNUD pour le pays (si le budget du projet correspondant prévoit un poste 32 à cet effet), (pour plusieurs projets de ce type, la situation est la même que celle décrite au paragraphe 33); ou bien dans une mesure très limitée, au titre des ressources des SIS ou du PNUDI, si des fonds sont disponibles; ou encore au titre des fonds d'affectation spéciale alimentés par les pays bénéficiaires. Les voyages d'études ne peuvent être

financés à l'aide de crédits prélevés sur l'élément bourses du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI; toutefois, un crédit spécial est prévu pour répondre avec souplesse et rapidité aux demandes que pourraient formuler les pays en développement les moins avancés en matière de formation, les voyages d'études n'étant pas exclus.

Remarques importantes

44. L'organisation d'un voyage d'études est le plus souvent une tâche assez complexe, qui requiert une coordination étroite et permanente entre un grand nombre de services, d'institutions et d'entreprises de plusieurs pays. Aussi les formulaires de candidature pour un voyage d'études doivent-ils parvenir à l'Organisation trois mois au moins avant la date prévue pour le début du voyage (les candidatures proposées par télégramme ne pourront pas être prises en considération). Il en va de même pour les voyages d'études préparés, en tout ou en partie, grâce à des contacts directs entre, d'une part, les autorités du pays du bénéficiaire ou la direction d'un projet hors siège et, d'autre part, les organismes d'accueil. Dans ce cas, l'ONUDI ne peut donner les autorisations de financement nécessaires qu'au reçu d'une confirmation écrite d'acceptation émanant du (ou des) organisme (s) d'accueil. Il ne faut pas non plus oublier que dans nombre de pays hôtes, les voyages d'études doivent être approuvés par le gouvernement, même si des arrangements ont été conclus directement avec les organismes d'accueil. Les formulaires de candidature sont à la disposition des intéressés dans les bureaux des Représentants résidents du PNUD. Les candidatures ne peuvent être présentées au Service de la formation de l'ONUDI que par les gouvernements et par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD.

F. Service de documentation et de renseignements

Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel

45. L'ONUDI a préparé pour 1981 la neuvième édition de son "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" (PI/70), qui contient des renseignements sur plus de 2 000 stages de formation intéressant un grand nombre de secteurs industriels. Ces stages, qui seront organisés en 1981 dans le monde entier par des institutions ou des organismes privés, nationaux ou internationaux, y compris l'ONUDI, s'adressent au personnel de l'industrie des pays en développement pour lequel ils sont spécialement conçus. Un tiers environ de ces stages sont organisés par des institutions de pays en développement et destinés à des participants d'autres pays en développement. Cet "Aperçu", qui est tiré

6 000 exemplaires environ, sera envoyé gratuitement aux gouvernements, aux Représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels principaux hors siège de l'ONUDI, aux directeurs des principaux projets hors siège patronnés par l'ONUDI, aux chefs d'entreprises, aux associations et institutions industrielles, etc., qui en feront la demande au Service de la formation de l'ONUDI. Les institutions désireuses d'annoncer l'organisation de stages dans la prochaine édition de l'"Aperçu" (1982) sont priées de s'adresser au Service de la formation.

Service de renseignements

46. Le Service de renseignements de l'ONUDI répondra, entre autres, à toute demande concernant la formation industrielle. Ce service, qui est à la disposition de tous, est gratuit.

Pour plus de renseignements sur l'assistance que l'ONUDI fournit ou peut fournir en matière de formation industrielle, prière de s'adresser au :

Service de la formation
Division des opérations industrielles
Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel (ONUDI)
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche



